

Avis de Vente

Appel d'Offres n° 05/2015

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de **six (06) terrains lotis** sis à Tunis (**Lac II Cité des Pins, Z.I Khéreddine Le Kram et Cap-Gammarh**)

Lot	Terrain	Titre Foncier	Lotissement	Vocation	Superf. m2	CUF	COS	Hau- teur
I	4.1.4 HSC	138517 Tunis	Cité des Pins Lac II Zone VI	Habitat Semi- Collectif (HSC)	2 063	1,75	0,5	17 m R+3
II	4.1.5 HSC	138516 Tunis			1 425			
III	4.1.6 HSC	137406 Tunis			1 427			
IV	4.1.7 HSC	135128 Tunis			1 998			
V	1.1.39 I	151098 Tunis	Z.I Khéreddine Zone IX	Industries non polluantes et services	1 655	1,2	0,5	13,5 m R+2
VI	07 UTm1	104186 Tunis	STTI - Cap Gammarth	Habitat Indiv. Zone touristique mixte	2 015	0,6	0,3	8 m R+1

Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement chez Gammarth Immobilière.

Les terrains à vendre relèvent de la propriété de l'Etat tunisien et sont libres de tous droits ou hypothèques. Ils figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Les conditions de la cession obéissent aux règlements d'urbanisme des lotissements en question.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée à retirer le dossier d'appel d'offres auprès de Gammarth Immobilière contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de deux cent dinars (200 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat est admis à participer à un ou plusieurs lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer

directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière
Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding
Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 05/2015

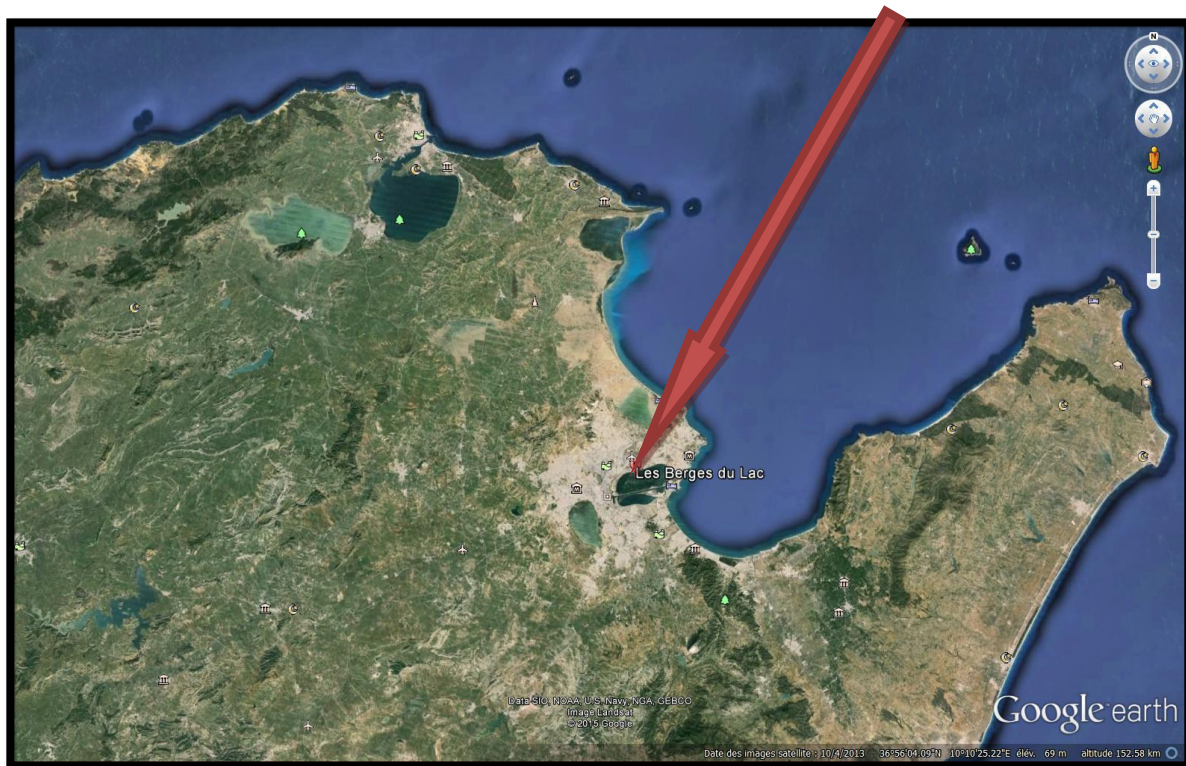
Cession pour le compte de l'Etat tunisien
de six (06) terrains lotis sis à Tunis
Lac II Cité des Pins, Z.I Khéreddine Le Kram et Cap-Gammarh
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à **cinquante mille dinars (50 000 DT) pour chaque lot.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 1^{er} Septembre à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture des plis** sera tenue le même jour à 16H30 au siège de la société (salle de réunion 3^{ème} étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

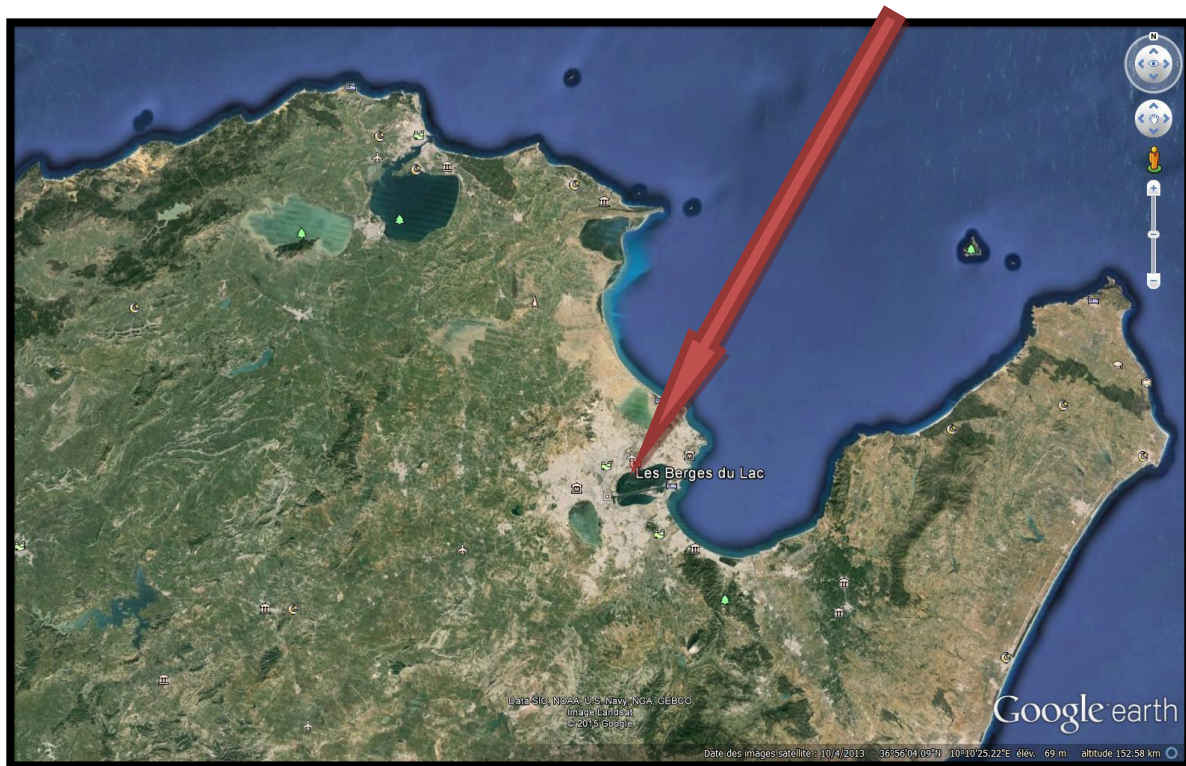
Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**

**Vue par satellite du Lot « 4.1.4 HSC »
sise au Lotissement de la Zone VI – « Cité des Pins »
Dans le cadre de la procédure de l'Appel d'Offres N°05/2015**



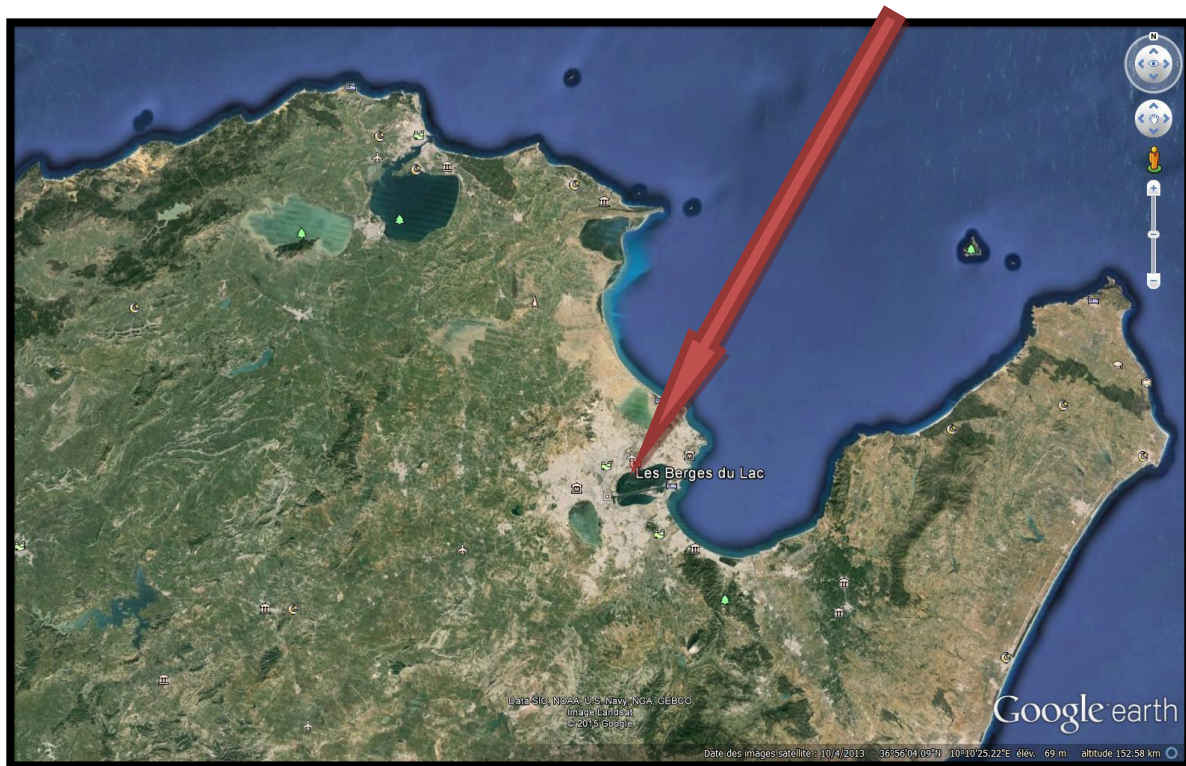
A titre indicatif selon Photos et droits Google fournis au public.

**Vue par satellite du Lot « 4.1.5 HSC »
sise au Lotissement de la Zone VI – « Cité des Pins »
Dans le cadre de la procédure de l'Appel d'Offres N°05/2015**



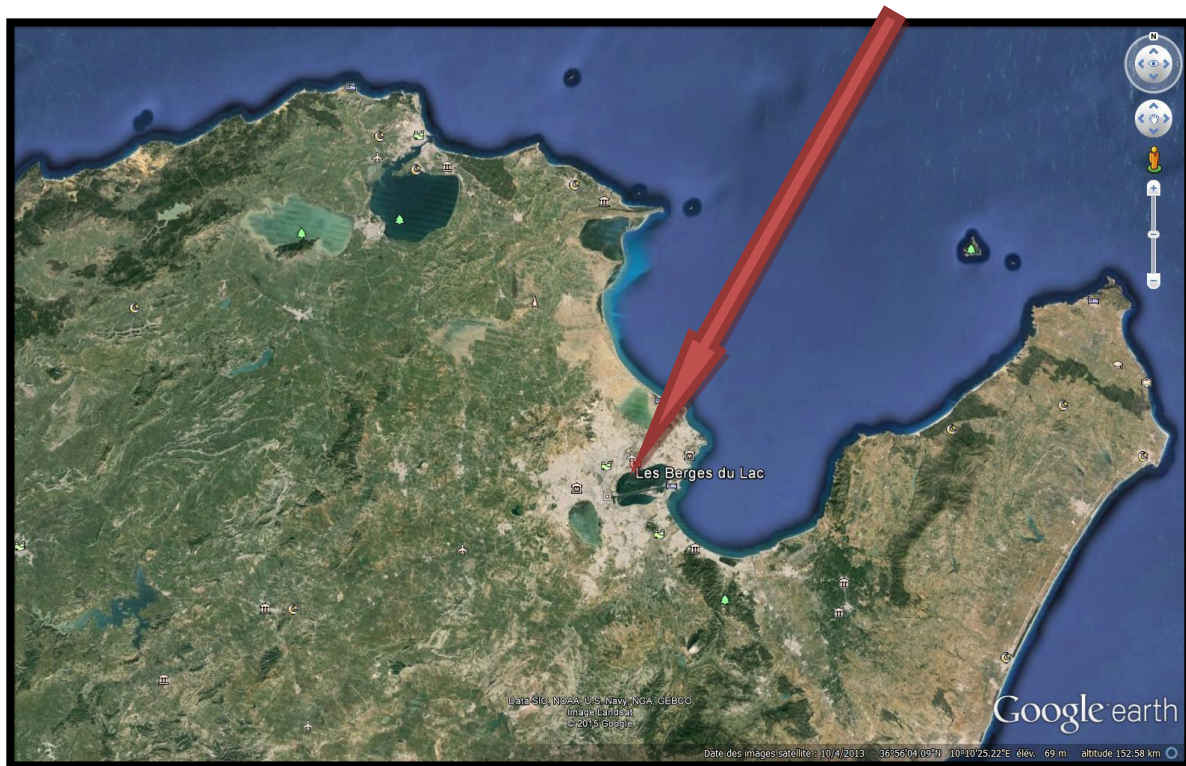
A titre indicatif selon Photos et droits Google fournis au public.

**Vue par satellite du Lot « 4.1.6 HSC »
sise au Lotissement de la Zone VI – « Cité des Pins »
Dans le cadre de la procédure de l'Appel d'Offres N°05/2015**



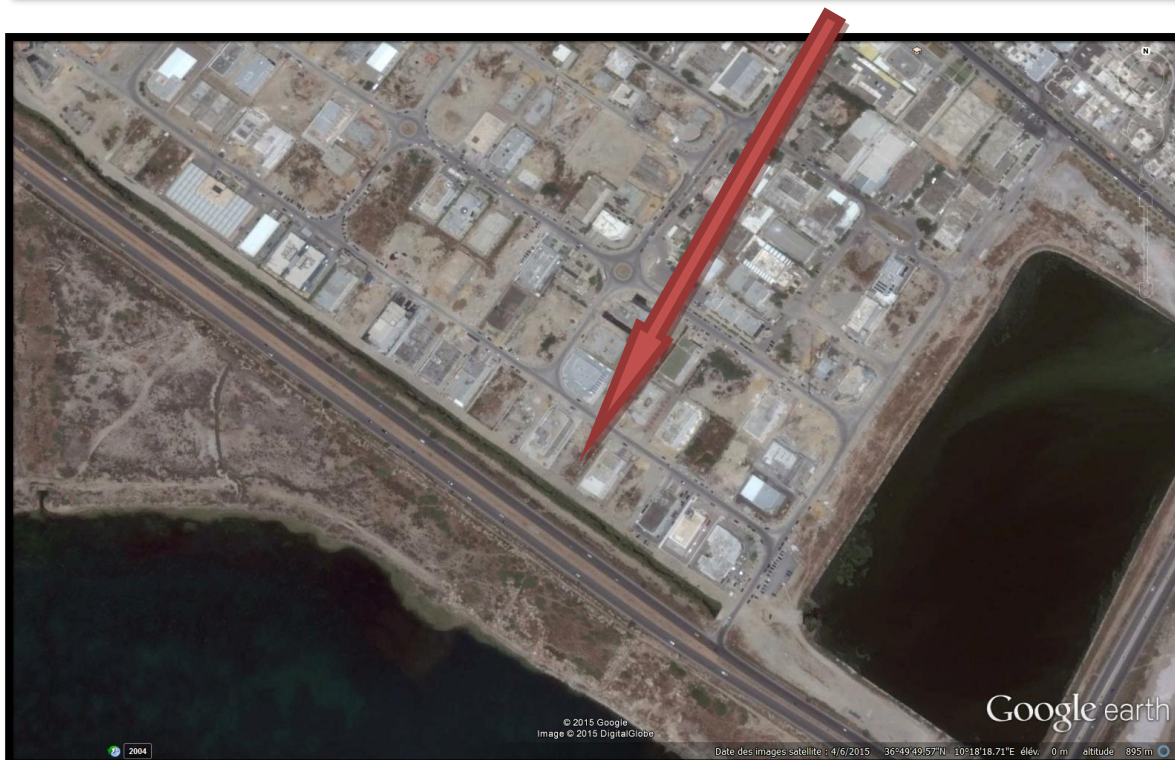
A titre indicatif selon Photos et droits Google fournis au public.

**Vue par satellite du Lot « 4.1.7 HSC »
sise au Lotissement de la Zone VI – « Cité des Pins »
Dans le cadre de la procédure de l'Appel d'Offres N° 05/2015**



A titre indicatif selon Photos et droits Google fournis au public.

**Vue par satellite du Lot «1.1.39 I »
sise au Lotissement de la Zone IX – Zone Industrielle Khéreddine Le Kram
Dans le cadre de l'Appel d'Offres N°05/2015**



A titre indicatif selon Photos et droits Google fournis au public.

**Vue par satellite du Lot «7 U.T.M.1»
sise au Lotissement S.T.T.I – Zone Cap Gammarth
Dans le cadre de la procédure de l'Appel d'Offres N°05/2015**



A titre indicatif selon Photos et droits Google fournis au public.